

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DU 6 JUILLET 2016
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Etaient présents : Gérard ARNAL, Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Roland BELET, Denis BROUGNOUNESQUE, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Claude CONDOMINES, Jérôme COSTECALDE, Max DALET, Daniel DIAZ, Paul DUMOUSSEAU, Achille FABRE, Richard FAYET, Didier GALTIER, Miguel GARCIA, Simone GELY, Hubert GRANIER, Bérénice LACAN, Roger LAFON, Jacques MAURY, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Alain NOUYRIGAT, Karine ORCEL, Mylène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Bernard SAUVEPLANE, Jean-François SEGURET, Bernard SOULIE.

Etaient absents excusés : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Michel DURAND, Nathalie FORT, Emmanuelle GAZEL, Laaziza HELLI, Aimé HERAL, Christian JULIEN, Alain MONTROZIER, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC, Danièle VERGONNIER.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Claude ASSIER à Christophe SAINT-PIERRE,
- Nathalie FORT à Christelle BALTRONS,
- Aimé HERAL à Jérôme COSTECALDE,
- Christian JULIEN à Alain ROUGET,
- Alain MONTROZIER à Patricia PITOT,
- Guy PUEL à Esther CHUREAU,
- Philippe RAMONDENC à Pascale BARAILLE,
- Danièle VERGONNIER à Didier GALTIER.

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Secrétaire auxiliaire de séance : Madame Stéphanie BERBILLE, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Millau Grands Causses

Le compte-rendu du 1^{er} juin 2016 a été approuvé à l'unanimité.

➤ **Décision n° 2016 4 D1 du 18 mai 2016** : *Maison de Santé d'Aguessac : convention de mise à disposition d'un local professionnel à la SCM POTIN & ALFONSO – avenant n° 1.*

Article 1 : De modifier la convention de mise à disposition d'un local professionnel à la SCM POTIN & ALFONSO du 1^{er} février 2016 au profit de Monsieur Marc ALFONSO.

Article 2 : Les modalités de jouissance de ce local professionnel de 75 m² situé au 2^{ème} étage de l'immeuble accueillant la future maison de santé à Aguessac à Monsieur Marc ALFONSO prennent effet à compter du 1^{er} juin 2016.

➤ **Décision n° 2016 4 D2 du 23 mai 2016** : *Site du Cade : autorisation d'occupation de terrain temporaire du domaine privé.*

Article 1 : Une convention autorisant Madame Sophie HERAN, directrice de l'école des Cascades de Creissels, à occuper temporairement le domaine privé, sur une partie du site du CADE, sera établie afin de préciser les modalités d'occupation.

Article 2 : La Communauté de communes, conformément au plan cadastral joint à la convention, met à la disposition de la Commune les parcelles cadastrées section G numéros 207, 204 (partiellement), 205 (partiellement), 206 (partiellement) et 208 (partiellement).

Article 3 : Cette autorisation est consentie pour les 2 et 3 juin 2016.

Article 4 : Compte tenu de l'engagement de Madame Sophie HERAN, cette autorisation est accordée sans contrepartie.

➤ **Décision n° 2016 4 D3 du 23 mai 2016** : Site du Cade : autorisation d'occupation de terrain temporaire du domaine privé.

Article 1 : Une convention, autorisant la Mairie de Millau à occuper temporairement le domaine privé, sur une partie du site du CADE, sera établie afin de préciser les modalités d'occupation.

Article 2 : La Communauté de communes, conformément au plan cadastral joint à la convention, met à la disposition de la Mairie les parcelles cadastrées section G numéros 207, 204 (partiellement), 205 (partiellement), 206 (partiellement) et 208 (partiellement).

Article 3 : Cette autorisation est consentie pour la journée du 9 juin 2016, de 11 heures à 17 heures.

Article 4 : Compte tenu de l'engagement de la Mairie de Millau, cette autorisation est accordée sans contrepartie.

➤ **Décision n° 2016 4 D4 du 30 mai 2016** : Travaux de réfection de murs sur les voies communales d'intérêt communautaire - programme 2016 : communes de Saint-Georges-de-Luzençon, Comprégnac, Mostuéjols et La Roque-Sainte-Marguerite Marché n° T 07 / 2016.

Article 1 : Les travaux de réfection des murs sur les voies communales d'intérêt communautaire, sont confiés à l'entreprise suivante, mieux disante :

SAS Entreprise AUGLANS pour un montant de 44 850,00 € HT soit 53 820,00 € TTC (TVA à 20 %), décomposé de la façon suivante :

- tranche ferme 35 880,00 € HT soit 43 056,00 € TTC ;
- tranche conditionnelle 8 970,00 € HT soit 10 764,00 € TTC.

Article 2 : Il sera passé un marché avec l'entreprise retenue pour l'exécution des travaux.

➤ **Décision n° 2016 4 D5 du 30 mai 2016** : Travaux de réfection de voiries communales d'intérêt communautaire - programme 2016 : communes de Veyreau, La Cresse, Saint-Georges-de-Luzençon et Millau - Marché n° T 08 / 2016.

Article 1 : Les travaux de réfection des voiries communales d'intérêt communautaire, sont confiés à l'entreprise suivante, mieux disante :

SARL GERMAIN René pour un montant de 59 462,55 € HT soit 71 355,06 € TTC (TVA à 20 %), décomposé de la façon suivante :

- tranche ferme 46 242,55 € HT soit 55 491,06 € TTC ;
- tranche conditionnelle 13 220,00 € HT soit 15 864,00 € TTC.

Article 2 : Il sera passé un marché avec l'entreprise retenue pour l'exécution des travaux.

➤ **Décision n° 2016 4 D6 du 30 mai 2016** : Marché n° T 05 16 L 00 : réfection des toitures de la ferme du Cade.

Article 1 : Les travaux de réfection des toitures de la ferme du Cade seront confiés à la **SARL Toitures des Grands Causses**, sise 48500 LE MASSEGROS, pour un montant de 140 766.97 € HT soit 168 840.36 € TTC.

Article 2 : Le marché de travaux sera passé avec la SARL Toitures des Grands Causses pour l'exécution des travaux.

➤ **Décision n° 2016 4 D7 du 6 juin 2016** : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Nord Pyrénées pour financer l'extension du parc d'activités de Millau Ouest.

Article 1 : La Communauté de Communes de Millau Grands Causses contracte auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, un emprunt de 1 760 000 € pour financer les dépenses concernant l'extension du parc d'activités de Millau Ouest.

Article 2 : Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- montant du capital emprunté : 1 760 000 €
- durée de l'amortissement : 15 ans
- périodicité des remboursements : trimestrielle, révision trimestrielle
- taux d'intérêt variable : EURIBOR 3 mois + marge de 1,13 % soit 1,13% au jour de la proposition
- aucune indemnité si remboursement partiel ou total par anticipation.

Article 3 : Les frais de dossiers sont fixés à 2 288 €.

Article 4 : Le débloqué des fonds interviendra par phases successives avant la 1^{ère} révision de l'index Euribor.

Article 5 : A chaque échéance, possibilité de passer en taux fixe sans indemnité.

➤ **Décision n° 2016 4 D8 du 6 juin 2016** : Site du Cade : autorisation d'occupation de terrain temporaire du domaine privé au profit de l'USEP Aveyron.

Article 1 : Une convention, autorisant l'USEP Aveyron, représentée par Monsieur Bertrand CAYZAC, à occuper temporairement le domaine privé, sur une partie du site du CADE, sera établie afin de préciser les modalités d'occupation.

Article 2 : La Communauté de communes, conformément au plan cadastral joint à la convention, met à la disposition de la Commune les parcelles cadastrées section G numéros 207, 204 (partiellement), 205 (partiellement), 206 (partiellement) et 208 (partiellement).

Article 3 : Cette autorisation est consentie pour les 16, 20 et 21 juin 2016.

Article 4 : Compte tenu de l'engagement de Monsieur Bertrand CAYZAC, cette autorisation est accordée sans contrepartie.

➤ **Décision n° 2016 4 D9 du 15 juin 2016** : Travaux d'aménagement intérieur d'une médiathèque située sur le secteur Capelle Guibert à Millau – Lots n° 9 Mobilier, tables et assises et n° 10 Mobilier rayonnage.

Article 1 : Les travaux d'aménagement intérieur d'une médiathèque située sur le secteur Capelle Guibert à Millau, seront confiés aux entreprises suivantes, mieux disantes :

- lot n° 9 Mobilier, tables et assises : Société R.B.C. DESIGN CENTER, 1 avenue de la Fontanisse, 30660 Gaillargues pour un montant de 151 971,01 € HT soit 182 365,21 € TTC,
- lot n°10 Mobilier rayonnage : SAS IDM, 19, rue La Noue Bras de Fer, 44200 NANTES, pour un montant de 276 067,53 € HT soit 331 281,04 € TTC.

Article 2 : Les marchés correspondant seront passés avec les entreprises retenues pour l'exécution des travaux.

🔗 **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Avis de la Communauté sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Millau Grands Causses à la commune Le Rozier.

Rapporteur : Gérard PRETRE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission administration générale et du Bureau :*

- 1 - émet un avis favorable sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes Millau Grands Causses à la commune Le Rozier ;
- 2 - autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. Médiathèque : avenants aux marchés de travaux.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission administration générale et du Bureau, autorise son Président à signer les avenants ci-dessous et à procéder aux formalités administratives nécessaires :

- lot n° 2 – Menuiseries Aluminium – entreprise SOGEA : plus-value totale de 11 683.31 € HT ;
- lot n° 4 – Cloisons – Doublages – Faux plafonds – entreprise CAUMES : plus-value de 8 302.58 € HT ;
- lot n° 5 – Revêtements de sols – entreprise CAUMES : plus-value de 22 639.78 € HT ;
- lot n° 7 – Electricité – entreprise SPIE : plus-value de 27 567.49 € HT.

L'ensemble de ces avenants représente une plus-value globale de 70 193.16 € HT qui reste comprise dans le budget prévu pour l'opération.

3. Maison de Santé d'Aguessac : avenants aux marchés de travaux.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis du Bureau, autorise son Président à signer les avenants ci-dessous et à procéder aux formalités administratives nécessaires :

- lot n° 1 – Démolition – Gros œuvre – entreprise SERVANT : moins-value de 9 127.06 € HT ;
- lot n° 4 – Menuiseries extérieures – entreprise ANGLES : une plus-value de 2 447 € HT ;
- lot n° 5 – Cloisons – entreprise ISOTECH : plus-value de 2 180.76 € HT ;
- lot n° 6 – Menuiseries intérieures – entreprise BOUTONNET : plus-value de 4 821.01 € HT ;
- lot n° 7 – Carrelages – entreprise LAFON : plus-value de 3 693.11 € HT ;
- lot n° 8 – Peinture – entreprise BENECH : plus-value de 1 319.26 € HT ;
- lot n° 10 – Electricité – entreprise BOUSSELIER : plus-value globale s'élève à 7 142.80 € HT ;
- lot n° 11 – Plomberie Chauffage – entreprise THERMATIC-SANCHEZ : plus-value de 2 263.98 € HT.

L'ensemble de ces avenants représente une plus-value globale de 14 740.86 € HT qui reste comprise dans le budget prévu pour l'opération.

🔗 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4. Parc d'activités de Millau Ouest - Atelier relais Bleu de Chauffe et Atelier de Julien H : approbation du protocole d'accord préalable aux contrats de crédit-bail et dévolution des marchés.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :

1 - approuve le principe du projet de protocole d'accord conclu avec les deux sociétés et autorise son Président ou son représentant à procéder à sa signature puis à celle des contrats de crédit-bail définitifs,

2 - autorise son Président ou son représentant à procéder à la dévolution des travaux, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

5. Parc d'activités de Millau Ouest : convention de servitude de passage de canalisations avec GRDF.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau, autorise son Président ou son représentant à signer cette convention, l'acte authentique et tous documents afférents, afin de procéder à l'ensemble des formalités nécessaires.

6. Parc d'activités de Millau Ouest : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon à la Communauté pour la réalisation de réseaux d'assainissement.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Annexe 1 : Projet de convention.

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau :

1 - approuve le principe de cette maîtrise d'ouvrage déléguée de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon à la Communauté de Communes de Millau Grands Causses ;

2 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée correspondante ainsi que tous documents afférents ;

3 - décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget général.

7. ZAC Millau Viaduc 2 : approbation du dossier de réalisation et déclaration de projet.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Dossier réalisation ZAC à consulter sur place

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau :

➤ **Sur la déclaration de projet – article L126-1 du code de l'environnement :**

1 - approuve la déclaration de projet relative à la ZAC Millau Viaduc 2 ;

2 - prononce l'intérêt général du projet ;

3 - adopte les mesures de publicité suivantes pour cette délibération, conformément à l'article R311-5 du code de l'urbanisme :

- affichage pendant un mois au siège de la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;
- inscription au recueil des actes administratifs de la Communauté ;
- insertion dans un journal de diffusion départementale ;

4 - décide de tenir à disposition du public aux heures et jours d'ouverture de la Communauté de Communes, le dossier de déclaration de projet de la ZAC Millau Viaduc 2.

➤ **Sur le dossier de réalisation de la ZAC :**

1 - prenne en considération le rapport de la mise à disposition du complément à l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale au public et approuve son bilan ;

2 - approuve l'entier dossier de réalisation de la ZAC Millau Viaduc 2, tel qu'annexé à la présente délibération ;

3 - adopte les mesures de publicité suivantes pour cette délibération, conformément à l'article R311-5 du code de l'urbanisme :

- affichage pendant un mois au siège du syndicat mixte, à l'Hôtel de la Communauté de Communes Millau Grands Causses, au siège de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn, à la Mairie de Millau et à la Mairie de Castelnau Pégayrols ;
- inscription au recueil des actes administratifs de la Communauté ;
- insertion dans un journal de diffusion départementale ;

4 - décide de tenir à disposition du public aux heures et jours d'ouverture de la Communauté de Communes, le dossier de réalisation de la ZAC Millau Viaduc 2 tel qu'annexé à la présente délibération.

8. Modernisation de l'éclairage public des parcs d'activités : demande de subvention auprès de l'Etat.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau :

1 - approuve le principe de l'opération et son plan de financement sous réserve de l'octroi de l'aide demandée :

Dépenses HT :

- travaux : 319 000 €

Recettes :

- Etat (FSIL et/ou TEPCV) : 223 300 €

- autofinancement Communauté : 95 700 €

Total : 319 000 €

2 - autorise son Président à solliciter les subventions et à signer les documents afférents ;

3 - autorise son Président à lancer la consultation, signer les marchés et tout document afférent.

9. Pépinière d'entreprises « L'Envol » : programme d'actions 2016 et demande de subvention à la Région.

Rapporteur : Miguel GARCIA

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :

1 - approuve le programme d'actions 2016 de la pépinière d'entreprises L'Envol et son plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT :

102 000 €

Recettes :

- Région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées : 40 000 €

- Communauté de Communes : 62 000 €

Total : 102 000 €

- 2 - autorise son Président ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées ;
- 3 - autorise son Président ou son représentant à signer tous les documents et actes administratifs relatifs à ce programme d'actions et à faire le nécessaire.

10. Office du Commerce et de l'Artisanat : participation financière 2016 et avenant n° 1 à la convention de partenariat.

Rapporteur : Sylvie AYOT

Annexe 2 : Projet d'avenant.

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve la poursuite du partenariat avec l'Office du Commerce et de l'Artisanat Millau Grands Causses pour l'exercice 2016 ;
- 2 - approuve l'octroi d'une aide financière de 15 000 € à l'Office du Commerce et de l'Artisanat Millau Grands Causses pour l'exercice budgétaire 2016 - volet fonctionnement ;
- 3 - autorise son Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2015 -2017 et à procéder aux formalités nécessaires.

11. Filière « éco-innovation » : association « GECO des Grands Causses » : participation 2016 et avenant n° 1 à la convention de partenariat.

Rapporteur : Miguel GARCIA

Annexe 3 : Projet d'avenant.

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de l'opération et le renouvellement du partenariat avec le « GECO des Grands Causses » pour la période 2016-2017 ;
- 2 - autorise son Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat du 1^{er} septembre 2015 ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

12. Réseau Pyramide : fonctionnement 2016-2017 – demande de subvention auprès de la Région.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de l'opération et son plan de financement ci-dessous :

Dépenses : 39 950 €

Recettes :

- Région : 32 500 € (81 %)

- autofinancement (assuré par MES) : 7 450 € (19 %)

- 2 - autorise son Président ou son représentant à solliciter l'aide financière auprès de la Région ;

3 - autorise son Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

13. Arrivée de la Légion Etrangère (13^{ème} DBLE) : recrutement d'un facilitateur des clauses sociales et participation de la Communauté.

Rapporteur : Gérard PRETRE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de cette opération pour la période 2016-2019 ;*
- 2 - approuve la participation financière de la Communauté pour l'exercice 2016 qui s'élève à 5 000 € par an sur 3 années ;*
- 3 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2016-2019 ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à faire le nécessaire.*

🔗 AMENAGEMENT - URBANISME

14. Foncier divers : acquisition des terrains auprès de la SAFALT suite au transfert de domanialité A75 autour du Viaduc de Millau.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission aménagement et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de cette opération de foncier ;*
- 2 - autorise son Président ou son représentant à signer la promesse d'achat, l'acte authentique d'acquisition et à procéder aux formalités nécessaires.*

🔗 FINANCES ET PERSONNEL

15. Services travaux et habitat : recrutement d'un technicien contractuel.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau :*

- 1 - approuve la reconduction de cet emploi de technicien contractuel pour une durée d'un an commençant à courir le 1^{er} octobre 2016 ;*
- 2 - autorise son Président à signer le contrat d'engagement à passer pour une durée déterminée d'un an, renouvelable par expresse reconduction.*

16. Modification du tableau des emplois.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission du personnel et du Bureau, approuve la modification du tableau des emplois pour procéder :*

- *à la création à compter du 1^{er} septembre 2016 d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet afin de titulariser un agent employé en contrat AVENIR depuis le*

- 1^{er} septembre 2013 affecté au service tourisme et plus particulièrement au suivi des équipements patrimoniaux et sites touristiques,*
- *à la suppression à compter du 7 juillet 2016 :*
 - o *de deux postes du cadre d'emploi des attachés (attaché et directeur territorial) suite au recrutement de Stéphanie BERBILLE, Directrice Générale des Services,*
 - o *d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à la promotion d'un agent au grade de rédacteur,*
 - o *d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe suite à la promotion d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.*

17. Décision modificative n° 02/2016.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

- *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, approuve :*
 - 1 - *le transfert budgétaire de l'opération « création de la maison de santé à Aguessac » à l'actif de la Communauté, propriétaire du bien ;*
 - 2 - *la décision modificative n° 02/2016 telle que présentée.*

DECHETS

18. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Rapport d'activités à consulter sur place

- *Le Conseil de la Communauté, prend acte de ce rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.*

19. Rapport annuel 2015 présenté par le SYDOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Rapport d'activités à consulter sur place

- *Le Conseil de la Communauté prend acte de ce rapport.*

20. Déchèteries de Millau, Saint-Georges-de-Luzençon et Aguessac : lancement de l'appel d'offres pour le marché d'évacuation des déchets.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Décision du Conseil de la Communauté :

- *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission gestion des déchets/environnement et du Bureau :*
 - 1 - *approuve le lancement d'un appel d'offres relatif à un marché alloté à bon de commande pour l'évacuation des déchets des déchèteries ;*
 - 2 - *autorise son président à signer les marchés et à procéder aux formalités nécessaires.*
-

↳ **TRANSPORTS**

21. Transports urbains : présentation du rapport d'activités annuel 2015.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Rapport d'activités à consulter sur place

➤ *Le Conseil de la Communauté prend acte de ce rapport.*

22. Gare routière de Millau : présentation du rapport d'activités annuel 2015.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Rapport d'activités à consulter sur place

➤ *Le Conseil de la Communauté prend acte de ce rapport.*

↳ **GENS DU VOYAGE**

23. Aire d'accueil des gens du voyage de Millau Grands Causses : bilan d'activités 2015.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Rapport d'activités à consulter sur place

➤ *Le Conseil de la Communauté prend acte de ce rapport.*

La séance est levée à 20h15.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès des Mairies des Communes membres ou des Services de la Communauté, la communication du compte-rendu détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil de la Communauté du 6 juillet 2016.

Fait à Millau, le 11 juillet 2016

Le Président
Gérard PRETRE